



Prunay  
yvelines

# Conseil Municipal

## Séance du 24 février 2016

L'an deux mil seize, le vingt quatre février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : M. MALARDEAU - M JOUVE - Mme BERTHIER - M GAZEL - M. PIGNANT - Mme KELLER - M BOURGY - Mme POIRION - M PILLIAS - M BOURDIN - M FOURNY - M MATHIEU - M POUJOL de MOLLIENS

Etait absente excusée : : Mme BAILHACHE

Etait absente : Mme ALEGRE

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 13 – nombre de procurations : 00 – nombre de votants : 13

Secrétaire de séance M JOUVE

Date de convocation : 18/02/2016

### Ordre du jour

#### **1 - Approbation du compte rendu de la séance du 19 janvier 2016**

Après lecture, le compte rendu de la séance du 19 janvier 2016 est adopté à l'unanimité des présents

#### **2 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Programme 2016 :**

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la D.E.T.R Programme 2016 afin d'apporter un complément de financement de la Médiathèque. Ce projet est déjà subventionné dans le cadre du Contrat Rural en cours.

- Montant estimé HT :	185 000 €
- Montant plafonné Contrat Rural:	95 000 €
- Subvention Conseil Départemental :	33 250 €
- Subvention Conseil Régional :	42 750 €
- Subvention DETR sollicitée :	55 500 €
- Part communale HT :	53 500 €
- TVA :	37 000 €
- Part communale TTC :	90 500 €

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire concernant "la création d'une Médiathèque",

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R - exercice 2016 - circulaire préfectorale n° 23 du 03 février 2016 - soit 30 % du montant des travaux plafonné à 390 000 € pour la catégorie n° 4,

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents**

D'adopter l'avant-projet de "création d'une Médiathèque pour un montant de 185 000.00 € HT soit 222 000.00 € TTC,

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R 2016,

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Part communale :	53 500.00 HT
Contrat Rural :	76 000.00
Subvention D.E.T.R :	55 500.00
TVA 20 % :	<u>37 000.00</u>

Total : 222 000.00 TTC

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2016, article 21318 section d'investissement,

Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus mentionnée.

### 3 - Fonds de soutien à l'investissement public local

Vu l'article 159 de la loi de finances n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 pour 2016 créant une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propres (EPCI),

Vu les orientations du comité interministériel de la ruralité du 14 septembre 2015 souhaitant doter les communes ou groupements de moyens leur permettant de jouer un rôle structurant de "bourgs-centre", par la réalisation d'opérations s'inscrivant dans un projet global de développement de l'attractivité des territoires ruraux,

Considérant qu'il s'agit d'apporter un cofinancement par l'Etat

Vu le projet global de développement du centre-bourg,

Considérant que le dépôt des dossiers de demande de subventions doit être effectué pour le 29 février 2016

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents**

D'adopter l'ensemble des opérations du projet et leur programmation et arrête les modalités de financement telles que définies dans le tableau ci-après

D'autoriser Monsieur Le Maire à déposer un dossier au titre du fonds de soutien à l'investissement et à signer tous les documents y afférent

PRUNAY-EN-YVELINES		PLAN de FINANCEMENT PREVISIONNEL					
A) POLE ENFANCE - Programme 2016							
Montant HT travaux	DETR 30%	Fonds 50%	Part communale HT 20%	TVA 20%	Part communale TTC		
312 000	93 000	156 000	63 000	62 400	125 400		
Maître d'œuvre missionné - Permis de construire accordé - Appel d'offre en cours - DETR Prog. 2015 notifiée - Inscrit au BP 2015 - Non réalisé							
B) MEDIATHEQUE - Programme 2017							
Acquisition foncière (acte du 18/12/2013)							
Montant			Fonds 80%	Part communale TTC			
205 000			164 000	41 000			
Travaux							
Montant HT	Contrat rural			Fonds 41%	Part communale HT 20%	TVA 20%	Part communale TTC
	Montant plafonné	Département 35%	Région 45%				
193 000	95 000	33 250	42 750	78 400	37 000	37 000	74 000
Montant global de l'opération		Contrat rural 80%	Fonds 60 %			TVA 20%	Part communale TTC
390 000		76 000	236 000			37 000	115 000
Maître d'œuvre missionné - Permis de construire accordé - Appel d'offre en cours - Contrat rural notifié en 2015							
C) SALLE POLYVALENTE - Programme 2017							
Montant HT travaux	Contrat rural			Fonds 44%	Part communale HT 20%	TVA 20%	Part communale TTC
	Montant plafonné	Département 35%	Région 45%				
400 000	180 000	63 000	81 000	176 000	80 000	80 000	160 000
Maître d'œuvre missionné - Permis de construire accordé - Appel d'offre en cours - Contrat Rural notifié en 2015							

### 4 - Ressources humaines :

#### - Contrat d'assurance chômage

Dans l'attente d'informations complémentaires, la délibération à prendre pour l'adhésion au régime d'assurance-chômage pour les personnels non titulaires de la commune est reportée à une date ultérieure.

## - Convention avec le CIG pour analyse de fin de CDD

Une convention doit être passée entre le Centre Interdépartemental de Gestion et la commune, en application des dispositions de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 ayant pour objet, sur demande du bénéficiaire, de définir les modalités d'une assistance juridique pour l'élaboration d'une ou plusieurs études d'allocation pour perte d'emploi..

La prestation fournie par le Centre Interdépartemental de Gestion, à partir d'informations communiquées par le bénéficiaire, consiste à instruire les demandes d'allocation chômage des travailleurs privés d'emplois et calculer le cas échéant le montant des droits.

La convention sera consentie pour une durée de trois ans et prendra effet à la date de signature.

Le bénéficiaire participera aux frais d'intervention du Service Conseil en Assurance Chômage à concurrence du nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon un tarif forfaitaire fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne soit 48.50 € de l'heure pour les collectivités affiliées pour l'année 2016.

Où il l'exposé de Monsieur Le Maire

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents**

- D'Autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention relative à l'assistance technique pour l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi.

## **5 - Questions diverses :**

Les comptes rendus des activités de la CAPY et Syndicats Intercommunaux seront à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal

Le recensement de la population s'est déroulé du 21/01 au 20/02/2016. Les résultats sont les suivants :

- District 1: La Chapelle - Villiers Landoue - Gourville - Prunay sud : 184 logements - 371 bulletins individuels
- District 2 : L'Abbé - Craches - Marchais Parfond - Prunay nord : 196 logements - 468 bulletins individuels
  
- Population totale recensée : 380 logements - 839 bulletins individuels

Un point sera fait le 2 mars entre le superviseur de l'INSEE et les 2 coordonnateurs, M Poujol de Molliens et M Bourdin.

SIAEP : Une prime fixe d'un montant de 20.00 € pour l'assainissement collectif par an a été instaurée à compter de l'année 2016.

Monsieur Poujol de Molliens fait observer que les petits consommateurs à faibles ressources sont fortement pénalisés.

Fin de séance 22h00

Le Maire  J.P. MALARDEAU	le 1 <sup>er</sup> Adjoint  B. JOUVE	le 2 <sup>ème</sup> Adjoint  L. BERTHIER
le 3 <sup>ème</sup> Adjoint  P. GAZEL	le 4 <sup>ème</sup> Adjoint  G. PIGNANT	Conseillère Municipale  C. KELLER
Conseiller Municipal  M. BOURGY	Conseillère Municipale  C. BAILHACHE	Conseiller Municipal  D. PILLIAS
Conseiller Municipal  F. BOURDIN	Conseillère Municipale  C. POIRION	Conseiller Municipal  R. MATHIEU
Conseiller Municipal  A. FOURNY	Conseillère Municipale  A. ALEGRE	Conseiller Municipal  B. POUJOL DE MOLLIENS